



TARIFS 2026-2027

Cours collectifs :

Eveil musical parent-enfant	dès 2 ans révolus
Initiation musicale-présolfège	dès 4 ans révolus
Formation musicale : sur 5 ans, obligatoire pour suivre des cours d'instrument.	dès 7 ans révolus au 31.07.2026
Chant – flûte à bec	Fr. 505.-- /an dès 6-7 ans

Cours individuels d'instrument :

Piano, violon, guitare, flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, percussions, trombone, cor, violoncelle	dès 6-7 ans	
Forfait instrument (30 min.) et formation musicale		Fr. 1'450.-- /an
Forfait instrument (45 min.) et formation musicale		Fr. 1'990.-- /an
Instrument seul 45 min. (dès la 5 ^{ème} année d'instrument)		Fr. 1'535.--/an

Remarque :

Une réduction de Fr. 300.-- sera appliquée sur les tarifs mentionnés ci-dessus pour les grands élèves pouvant participer à l'Harmonie de Genthod-Bellevue.

Conditions

- Réduction de 10 % pour le 2^{ème} enfant, 20 % pour les enfants suivants.
- Majoration de 25 % pour les élèves des autres communes (en fonction des places disponibles).
- Toute exception à ce règlement doit être approuvée par le comité.

Modalités de paiement

Acompte à régler au 31 mai 2026	Fr. 200.-- pour un cours collectif
Pour valider l'inscription	Fr. 300.-- pour un cours individuel d'instrument
Au 31 octobre 2026 :	Le solde

IMPORTANT ! L'inscription de l'élève ne devient définitive qu'après :

- Versement des arrhes avant le 31 mai 2026 IBAN : CH22 8080 8005 9250 3227 8.
- En cas de retard de paiement de l'acompte, la place n'est pas garantie.

ATTENTION : L'élève ne sera pas admis au cours si l'acompte n'est pas réglé.

Désistement

- En cas de désistement après le 31 juillet 2026, l'acompte reste dû.
- En cas de désistement après le 30 septembre 2026, l'écolage de la saison entière reste dû en totalité.